

## COMPTE RENDU

### Séance du mercredi 26 juillet 2023

#### **Membres de la Commission**

Marc PAPINUTTI	Président
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Anne BERRIAT	
Loïc BLONDIAUX	
Jean-Pierre BOMPARD	
Christophe DAGUE	
François GILLARD	
Jérémy GODET	
Mireille HEERS	
Dominique HOESTLANDT	
Kristina PLUCHET	
Jean-Pierre PONT	
Marie-Françoise SEVRAIN	
Jean-Michel THORNARY	
Ginette VASTEL	

#### **Pouvoirs**

Ilaria CASILLO  
Pascal CLOUAIRE  
Cécile GALLIEN  
Thierry LATASTE  
Constance MARECHAL-DEREU  
Kristina PLUCHET

#### **Salariées et salariés de la CNDP**

Patrick DERONZIER, directeur  
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante du Président  
Elaura MAILLARD, chargée de mission  
Anouk CHÔMIENNE, stagiaire

La séance se tient en visioconférence.

Le Président Marc Papinutti ouvre la séance de la Commission nationale à 9h00 après s'être assuré que le quorum est atteint.

## NOUVELLES SOLLICITATIONS

---

- **Projet d'avis pour un dialogue territorial sur la zone de Dunkerque**

Considérant les nombreux projets envisagés à Dunkerque et dans les territoires concernés ayant des impacts significatifs cumulés et présentant de très forts enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques, la CNDP recommande qu'un dialogue territorial global soit mené à Dunkerque et dans les territoires concernés permettant au public de participer à la définition d'une vision d'ensemble sur la stratégie d'aménagement et que l'État, les Collectivités territoriales et les autres acteurs concernés s'y impliquent.

- I. **DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT ET DE GARANTE (L.121-17 -CE)**

- **Projet de gestion des déchets sur le territoire couvert par Touraine Propre**

M. Jérémie GODET, membre de la Commission nationale du débat public, ayant eu à connaître ce projet, se déporte et quitte la salle le temps de la décision.

Par courrier du 23 juin 2023, le syndicat Touraine Propre, Tours métropole Val de Loire et la communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire sollicitent conjointement la CNDP pour la désignation de garant et/ou de garante concernant le projet de gestion des déchets sur le territoire couvert par Touraine Propre.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne M. Philippe Bertran et Mme Brigitte Chalopin garant et garante de la concertation préalable sur le projet.

- **Projet d'aménagement multimodal de la voie de la vallée de la Dordogne**

Ayant eu à connaître de ce projet, le président de la CNDP se déporte, quitte la salle et M. Floran Augagneur, vice-président, préside les discussions de la Commission sur ce dossier.

Après que le préfet de la Dordogne ait donné suite au droit d'initiative exercé par des tiers, le Conseil départemental de la Dordogne, par courrier du 21 juillet 2023, sollicite la CNDP pour la désignation de garante ou de garant dans le cadre d'une démarche de concertation préalable sur le projet de création d'une boucle multimodale d'accès aux deux rives de la vallée de la

Dordogne au cœur du triangle d'or – Les Milandes – Castelnaud-La-Chapelle – Marqueyssac – Beynac.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Mme Brigitte Fargevieille et M. Roland Peylet garante et garant de la concertation préalable sur le projet.

## II. DEMANDE D'AVIS ET D'APPUI METHODOLOGIQUE (L.121-1 CE)

### • Dialogue sur la zone de Fos-sur-Mer

Par courrier du 3 juillet 2023, le préfet des Bouches-du-Rhône sollicite la CNDP pour la désignation de garantes et de garants dans le cadre d'une mission de conseil pour un débat d'ensemble ouvert au grand public sur la zone Fos Berre, afin de fournir une préfiguration et une base d'expérimentation à un débat ou concertation de zone, tel qu'envisagé à l'article 3 du projet de loi industrie verte prévoyant une possibilité de concertation préalable globale lorsque plusieurs projets d'aménagement ou d'équipement sont envisagés sur un territoire délimité ou homogène.

Les échanges entre les commissaires ont porté sur :

- la prise en compte de la qualité de l'air et des impacts cumulés ;
- la définition des territoires concernés ;
- la mission de préfiguration du futur débat de zone ;
- la durée de la mission de conseil et l'articulation du projet avec la loi industrie verte ;
- les liens avec les autres zones industrielles sur le territoire national ;
- le droit à l'information du public dans le cadre des laboratoires territoriaux ;
- la formation des acteurs locaux par rapport à la notion de réindustrialisation en lien avec la loi industrie verte.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne M. Etienne Ballan et Mmes Audrey Richard-Ferroudji et Ginette Vastel garant et garantes de la mission de conseil pour le débat d'ensemble ouvert au grand public sur la zone Fos Berre.

## PROCÉDURES EN COURS

---

### I. Présentation du dossier de concertation, des modalités et du calendrier (L 121-8-I)

- **Projet de construction d'une usine « Gigafactory » de batteries solides pour voitures électriques (Prologium)**

Personnes présentes :

#### RTE

Cyril Wagner, directeur adjoint du centre Développement et Ingénierie de Lille

Pascal Derache, manager de projet en concertation

Julie Hauspie, chargée de communication

#### ETHICS Group

Stéphane Pedeloup, directeur associé

Manon Veyret, consultante

Lea Mothe, consultante

Lorraine Auffray, consultante

#### ProLogium

Gilles Normand, Europe President & EVP Global Development

Emily Chang, Marketing Specialist

Karen Wang, account Manager Business Management

Jon Dang, account Manager Business Management

Jade Pan, Interprète ProLogium

En présence du garant et de la garante :

Jean-Louis Laure

Anne-Marie Royal

Lors de la séance du 5 avril 2023, la CNDP a décidé d'une concertation préalable

(L-121-8) sur le projet de construction d'une « Gigafactory » de batteries solides pour voitures électriques dans le Dunkerquois sous l'égide de M. Jean-Louis Laure et Mme Anne-Marie Royal.

Le maître d'ouvrage présente le sommaire du dossier de concertation, les modalités d'information et les modalités de participation.

Les échanges avec les membres de la Commission ont porté sur :

- le circuit de l'eau dans le projet ;

- les besoins en énergie, le réseau électrique et sa capacité à assurer l'alimentation de la zone et du projet ;
- les démarches ERC, démarches dans lesquelles le port de Dunkerque et le porteur de projet sont engagés ;
- les emplois et les formations éventuelles prévues par le porteur de projet ;
- les modalités prévues pour parler et concerter sur les risques industriels ;
- le choix des communes sur lesquelles seront concertés les publics qui ne correspond pas à l'ensemble des communes touchées ;
- la concentration des modalités sur deux mois et les moyens humains mobilisés ;
- les horaires choisis pour les débats mobiles ;
- la reconversion du site, les formations envisagées ;
- les publics touchés par les débats et les lieux choisis pour aller vers le public ;
- les impacts éventuels sur le projet des tensions géopolitiques actuelles avec Taïwan.

Le maître d'ouvrage du projet quitte la réunion.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale valide les modalités de concertation. Les modalités pourraient être complétées lors de la validation du dossier de concertation à la séance plénière du 6 septembre.

- **Projet « Carbon » de giga-usine de panneaux photovoltaïques à Fos-sur-Mer**

Présentation par :

CARBON

Emilie Chalas, responsable implantation

Etienne Roche, directeur de cabinet du président

RTE

Isabelle Raybaud, directrice adjointe du centre développement ingénierie de Marseille

Elisabeth Limagne, manager de projets

Pascal Espigat, pilote de la décarbonation de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer

2CONCERT (AMO)

Kasia Czora, co-fondatrice

Ana Mylonas, consultante

En présence des garants :

Vincent Delcroix

Philippe Quevremont

Lors de la séance du 5 avril 2023, la CNDP a décidé d'une concertation préalable (L-121-8) sur le projet « Carbon » de giga-usine de panneaux photovoltaïques à Fos-sur-Mer sous l'égide de MM. Vincent Delcroix et Philippe Quevremont.

Le maître d'ouvrage présente le sommaire du dossier de concertation, les modalités d'information, et les modalités de participation.

Les échanges avec les membres de la Commission ont porté sur :

- le statut des terrains sur lesquels l'usine va s'implanter ;
- la provenance des composants pour la fabrication des panneaux photovoltaïques ;
- les modalités de la concertation, les types de réunions envisagées ;
- les points de modifications possibles par la concertation et les attentes du responsable du projet de la concertation.

Le maître d'ouvrage du projet quitte la réunion.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale valide les modalités et le dossier de concertation. Elle demande cependant de compléter le dossier de concertation avec la rédaction de *verbatim* de l'ensemble des réunions publiques à publier sur le site internet de la concertation et rappelle qu'il est souhaitable que les réunions thématiques consacrées à la biodiversité, à la formation, au logement et à la circulation routière soient organisées avec la participation des maîtres d'ouvrage des projets GravitHy et H2V-Fos.

## QUESTIONS DIVERSES

---

- **Dialogue territorial sur une stratégie d'aménagement et échange sur le projet de loi Industrie verte**

Un point d'information est fait sur l'avancée des travaux du Parlement sur l'article 3 du projet de loi industrie verte et le texte voté par l'Assemblée nationale.

Les échanges entre membres de la Commission et les responsables du projet ont porté sur :

- la durée de stabilisation d'un projet et la réalisation d'un débat ensuite ;
- les débats d'ensemble au niveau d'une zone ;
- les projets qui arrivent après le débat de zone, la notion de cohérence des débats ;

- la possibilité ou non d'avoir des concertations dans le laps des huit ans suivant un débat de zone.
  - la pertinence et les informations données au préalable durant le débat de zone qui justifierait de la non réalisation d'une nouvelle concertation.
- **Point d'actualité sur la préparation des débats publics sur la planification maritime et l'éolien en mer**

Un point d'information est fait sur l'avancée de la préparation des débats publics portant sur les documents stratégiques de façades, par M. Florian Augagneur, président des quatre Commissions particulières de débat public et Mme Natacha Peraud, chargée de mission sur ces débats.

Les échanges avec les membres de la Commission ont porté sur :

- la spécificité locale du débat ;
- la coordination entre les débats publics sur les documents stratégiques de façades et l'articulation avec d'autres débats publics et concertations sur l'énergie actuels ou à venir ;
- les enjeux multiples de cette saisine et le caractère très significatif des enjeux environnementaux, sociaux et politiques de ces débats.

- **Appel à candidatures pour le recrutement des garantes et garants**

La Commission nationale décide, au vu du manque de garantes et garants dans certaines régions sur le territoire, de lancer un nouvel appel à candidatures afin de compléter la liste nationale des garantes et garants au 10 janvier 2024, avec des auditions qui se dérouleront en novembre 2023.

Les échanges entre membres de la Commission ont porté sur :

- le besoin de recrutement des garantes et des garants aujourd'hui et les critères à croiser pour avoir un vivier varié de garantes et garants ;
- la rémunération des présidentes et présidents de débat public ;
- les formations préalables des garantes et garants.

- **Modification de la liste nationale des garantes et garants**

Après délibération à huis clos, la Commission inscrit M. Roland Peylet, ancien président de débats publics CNDP et Mme Ginette Vastel, membre de la Commission, sur la liste nationale des garantes et garants.

- **Projet de décision de déport et d'impartialité du Président et modification en fonction du règlement intérieur**

Les échanges ont d'abord porté sur la clarification qui doit être faite afin d'assurer la totale impartialité de sa fonction et les précautions qui en découlent dans son cadre professionnel et personnel. C'est l'objet du premier article de la décision 2023/101. Le deuxième article de cette décision précise les dispositions de déport

La Commission décide de la répartition entre le vice-président et la vice-présidente des dossiers sur lesquels le président se déporte dans la décision N°2023 / 102

La Commission modifie son règlement intérieur pour prévoir qu'en cas de déport de la présidente ou du président sur un dossier, celle-ci ou celui-ci désigne à tour de rôle la vice-présidente ou le vice-président qui assurera ses fonctions sur ce dossier.

Les échanges entre les membres de la commission ont porté sur l'intérêt d'actualiser plus globalement la charte déontologique pour l'ensemble des membres de la Commission et pour les collaborateurs et collaboratrices de service public qu'elle missionne.

Le Président

Marc PAPINUTTI